

PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE D'IDENTITE

Toutes les pièces doivent être fournies en original
Dépôt des dossiers sur rendez-vous

	1 ^{ère} demande		Renouvellement		Perte/vol	
	Majeur	Mineur	Majeur	Mineur	Majeur	Mineur
Acte de naissance de moins de 3 mois *	X*	X*			X*	X*
Justificatif de domicile de moins de 3 mois	X	X	X	X	X	X
Photo d'identité (sans lunettes et non coupées)	X	X	X	X	X	X
Ancienne carte			X	X		
Empreintes	X	X (+ 12 ans)	X	X (+ 12 ans)	X	X (+ 12 ans)
25€ timbres fiscaux					X	X
Document avec photo (carte vitale, permis, passeport...)					X	X

* Certaines communes ont dématérialisé leur actes d'état civil, merci d'effectuer la vérification avec le secrétariat de mairie au moment de la prise de rendez-vous.

Pièces supplémentaires dans les cas suivants :

Pour CNI d'un mineur :

- Pièce d'identité du parent présent au moment de la demande

En cas de divorce :

- Pour CNI d'un majeur : Acte de mariage de moins de 3 mois avec la mention de divorce.
 ou Acte de naissance de moins de 3 mois avec la mention de divorce.
- Pour CNI d'un mineur : Jugement de divorce des parents.

En cas de mariage :

- Acte de mariage de moins de 3 mois.

Pour un majeur vivant chez un tiers :

- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur d'hébergement depuis plus de 3 mois
- Carte d'identité de l'hébergeant

Pour les personnes venant d'acquérir la nationalité française :

- Certificat de nationalité délivré par la Préfecture.